

Etant préalablement exposé que :

- L'UPE 13 a pour ambition de permettre à tous les entrepreneurs le souhaitant de s'engager
- L'UPE 13 a mis en place un processus de sélection et des critères
- Les mandataires ne sont pas « propriétaires » de leur mandat et doivent en favoriser la transmission
- Les mandataires, en lien avec le Pôle mandats de l'UPE 13, doivent intégrer, former et accompagner les entrepreneurs qui leur succéderont dans l'exercice du mandat.

Je soussigné

Souhaitant être candidat sur les listes UPE 13 lors des élections de la Chambre de Commerce et d'Industrie en 2021.

Conscient de l'importance du mandat de membre élu que je sollicite, je m'engage sur l'honneur tout au long de la durée de ce mandat à respecter la charte d'engagement énoncée ci-dessous :

DISCIPLINE / ASSIDUITE

Je suis conscient de ce que le bénévolat de la fonction, le processus électif qui y conduit, ne peuvent exonérer le membre de la discipline à laquelle il consent librement.

Cette discipline à laquelle je m'engage reposera sur :

- Le respect des us, coutumes, règles en usage au sein de la Chambre, Etablissement public administratif et commercial soumis à des obligations légales ;
- Le respect de la charte d'éthique et de déontologie adoptée par l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie dans sa séance du 23 mai 2000 et annexée à la présente ;
- Le respect de l'organisation, des dates, des horaires.

Pour assurer efficacement l'exercice de ma mission, je m'engage à me rendre disponible et à :

- Participer régulièrement aux assemblées plénières ;
- Participer régulièrement aux réunions des Commissions, Groupes de Travail et instances dans lesquels je me serai investi.

Je déclare par ailleurs avoir été informé que le temps à consacrer aux fonctions de membre élu représente au minimum 6 demi-journées par mois. La disponibilité requise peut être plus importante selon les fonctions supplémentaires prises au sein de la Chambre.

Une fois élu, je m'engage à ce propos à répondre rapidement et dans les délais fixés à l'interrogation du secrétariat général de la Chambre relative à mes disponibilités et à mes engagements de membre.

Je m'engage à m'investir dans au moins une Commission de Travail, et à prendre en charge une ou plusieurs délégations de représentation proposées par la CCI.

COMPORTEMENT DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION / ETHIQUE

Le mandat étant de nature élective, le mandataire « membre élu » dispose d'un pouvoir qui procède de la loi pour participer à la représentation de la communauté entrepreneuriale, afin de développer l'économie locale par des actions de la compétence de l'établissement public pour favoriser leur croissance et voter les prélèvements fiscaux nécessaires à ces actions.

Ce mandat électif est « représentatif » : les élus l'exercent en toute indépendance à l'égard de leurs électeurs, dont ils n'ont pas à recevoir d'ordres ou d'instructions, mais dont ils s'engagent à défendre les intérêts collectifs.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie à laquelle je suis candidat et m'engage à le respecter scrupuleusement. Je m'engage à agir en tous points dans le plus strict respect des règles déontologiques applicables.

Je m'interdis par ailleurs toute utilisation personnelle de ma qualité de membre élu et des informations que je pourrais recueillir dans le cadre de mes fonctions, ainsi qu'à m'abstenir de contracter professionnellement avec la CCI dans les domaines où je suis titulaire d'attributions ou de compétences, comportement susceptible de constituer un conflit d'intérêts.

Je déclare qu'au moment où je me porte candidat à la fonction de membre élu je n'ai connaissance d'aucun fait qui pourrait entraîner ma mise en cause et avoir ainsi une incidence sur l'image de la Chambre de Commerce et d'Industrie. J'ai conscience du fait que toute mise en cause, même à titre personnel ou professionnel a un impact sur l'image de l'institution. Je m'engage à démissionner de mes fonctions de membre élu si je suis mis en cause pour des faits de quelque nature que ce soit qui pourraient porter atteinte à l'image de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

DUREE DU MANDAT

Je déclare avoir pris connaissance que :

- Je ne pourrai effectuer plus de 3 mandats de 5 ans de membre élu ou associé, consécutifs ou non ;
- La durée du mandat de Président est limitée à deux mandatures.

RESPECT DES REGLES UPE 13

- Respect des critères

Par ma candidature, j'atteste répondre à l'ensemble des critères de désignations des candidats UPE 13. Ces critères, dont je déclare avoir pris connaissance et approuvés, sont annexés à la présente charte.

Je m'engage à respecter ces critères tout au long de la mandature, et notamment :

- Remplir les conditions légales d'éligibilité :

A défaut, je m'engage à en informer immédiatement l'UPE 13 et la CCI.

Il est porté à ce propos à ma connaissance que tout membre d'une CCI qui cesse de remplir ces conditions d'éligibilité doit présenter sa démission au Préfet. A défaut, le Préfet le déclare démissionnaire d'office (Toutefois, une cessation d'activité inférieure à six mois n'entraîne pas la démission)

- A respecter l'ensemble des critères syndicaux et en particulier à être adhérent de l'UPE 13, par ma société, à jour d'une cotisation représentative de la réalité économique de l'entreprise, ou le cas échéant de l'ensemble des entreprises, dont je relève, et ce pendant toute la durée de mon mandat.

- Respect du processus de désignation des membres et du chef de file UPE 13

Afin de désigner les candidats au poste de membre élu ainsi qu'au poste de chef de file, l'UPE 13 met en œuvre un processus de désignation que je m'engage à respecter. Je m'engage à me conformer aux choix, quels qu'ils soient, qui en ressortiront.

- Adhésion aux axes stratégiques et à la discipline de groupe

Dans l'exercice de ma mandature, il m'est confié la mission de veiller à la défense des intérêts des entreprises en accord avec les organisations patronales.

Je m'engage à défendre la Chambre de Commerce et d'Industrie, à participer à ses actions, son développement et son rayonnement. Je m'engage à respecter la répartition des compétences et missions entre la Chambre de Commerce et Industrie et l'UPE 13.

Je m'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la bonne réalisation du programme défini par l'UPE 13 et conduit par le chef de file désigné par l'UPE 13, et à m'inscrire, pendant la durée de mon mandat, dans une logique de groupe en votant les recommandations de l'UPE 13.

RELATIONS DU MANDATAIRE AVEC L'UPE 13

Représentant les intérêts de la communauté entrepreneuriale, je m'engage à :

- Rendre compte régulièrement de l'exercice de mon mandat et des actions menées au sein de la CCI en participant assidûment aux réunions du Groupe UPE 13 à la CCI ;
- Participer assidûment aux réunions de mandataires et éventuellement formations mises en place par l'UPE 13.

L'UPE 13 m'accompagnera dans tous les aspects de ma mission et m'apportera les informations et les formations correspondant à l'environnement patronal technique et politique de mon mandat.

En ma qualité de mandataire de l'UPE 13 je pourrai saisir à tout moment l'UPE 13 concernant les difficultés apparues dans l'exercice de mon mandat. Le Bureau, la Direction de l'UPE 13 et ses services sont là pour m'apporter appui, expertise et conseil.

La présente charte d'engagement est un véritable contrat moral et un engagement de confiance entre vous et l'UPE 13. Cet engagement sur l'honneur vaut pour la première élection ainsi que pour les éventuels renouvellements successifs. Tout manquement au présent engagement, à la déontologie et à la qualité du travail attendue, entraînerait la non-représentation de votre candidature.

Fait en deux exemplaires à le.....

Bon pour acceptation

Le candidat :